

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 3 juin 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

**PRÉSENCES :**

Mesdames : Josée Beaulieu - Katy Nadeau - Hélène Durette -  
Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault - Alain Morin, maire suppléant

En visioconférence : Réjean Deschênes, maire sans droit de vote

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire suppléant fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption des procès-verbaux du mois de mai 2024;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
  - a) Lettre aux producteurs forestiers (résolution à entérinée);
  - b) SEAO;
  - c) Formation
8. Dossier Chargée de projets :
  - a) Suivis dossiers
  - b) Camp de jour
9. États financiers au 31 décembre 2023 (réunion spéciale);

10. Retour sur les différents comités;
11. Questions diverses :
  - A) Eau potable
  - B) Programmation de la TECQ
  - C) Finissants école secondaire de Cabano
  - D) Ban de gravier chemin Principal
  - E) Bon coup
  - F) FQM
  - G) Rang St-Hilaire
12. Période de question (15 minutes);
13. Levée de l'assemblée.

2024 – 066

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel  
 quel.

**PROCÈS-VERBAL :**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris  
 connaissance des procès-verbaux ;

2024 - 067

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;  
 APPUYÉ par M Guy Thibault;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les procès-verbaux des réunions du  
 6 mai et du 14 mai soient acceptés comme présentés.

**COMPTES DU MOIS DE MAI 2024**

Agro Envirolab	RI24631458	92.33\$	70
Avantis Coopérative	FC01990163,FC0 1994211	23945.77\$	70
Buanderie RDL	683289,B428350	97.73\$	70
Buropro Citation	2036511	113.54\$	70
Cindy Deschênes	44	55.00\$	70
Dickner	11251364	606.70\$	
Diodon Jeux Gonflables	01062024	172.46\$	

Pierre Dupuis	1662	386.39\$	70
Excavation Tanguay	034707	294.95\$	70
Fond d'information sur le territoire	202400916387	6.00\$	70
Jacques Larochelle Inc	73482,73688,E10925	1810.28\$	70
Livraison ML	25032	12.08\$	70
Mackpek	50389203-00,50389986-00,74376594-00	1586.51\$	70
Sébastien Ouellet	20240603	200.00\$	70
Peterbilt Atlantic	63053Q	98.13\$	70
Pièce d'auto Michaud	5313-233442	17.14\$	70
Raymond Chabot Grant Thornton	2862110	3018.10\$	70
RIDT	27210	273.00\$	70
Eloïse René de Cotret	45-1	77.00\$	70
Sel Warwick	1-233329,1-233484	23316.93\$	70
Équipement Stongco	92474968,92476975	40.24\$	70
Surplus Général Tardif	424861	161.57\$	70
Denise Dubé	Petite caisse	282.89\$	70
École secondaire de Cabano	Finissants	100.00\$	70
Avantis Coopérative	FEC0084688,FC0084870	57.84\$	
Salaires employés		18200.49\$	accesd
Salaires conseil		3000.64\$	accesd
Hydro	Éclairage de rue	86.15\$	accesd
Bell		70.72\$	accesd
DAS provincial		8914.34\$	accesd
DAS fédéral		4084.86\$	accesd
	<b><u>Total des dépenses</u></b>	<b>91179.78 \$</b>	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2024, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

## **ACCEPTATION DES COMPTES :**

2024 - 068

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

## **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE GROUPEMENT FORESTIER**

2024 - 069

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;  
APPUYÉ par M Guy Thibault;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise M Alain Morin, maire suppléant à assister par procuration à la séance extraordinaire du groupement forestier du Témiscouata concernant la fusion avec le groupement forestier de Métis-Neigette.

## **GARDERIE SCOLAIRE**

2024 – 070

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise Mme Denise Dubé, directrice générale à envoyer une lettre de remerciement au Centre de service scolaire du Fleuve et des Lacs, adressée à Mme Nancy Couture et à M Jules Soucis pour leurs efforts et leur collaboration à mettre en place un service de garde scolaire à l'école des Parchemins.

## **LETTRE AUX PRODUCTEURS FORESTIERS (RÉSOLUTION ENTÉRINÉE)**

ATTENDU que le conseil a reçu plusieurs lettres de producteurs forestiers voulant bénéficier d'une diminution du taux de taxation foncière en vertu des nouvelles modifications de la loi sur la fiscalité municipale ;

2024 - 071

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par M Guy Thibault;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, n'étant pas dans l'obligation d'abaisser le taux de taxation foncière pour la nouvelle catégorie d'immeuble pour les producteurs forestiers, n'accepte pas ces demandes car elles auraient un impact financier trop grand que la municipalité ne pourrait absorber.

### **DEMANDE COMITÉ DES LOISIRS**

2024 - 072

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la demande du comité des Fêtes et Loisirs d'offrir gratuitement les frais de photocopies et de poste pour la promotion de la Fête Nationale ainsi que la location gratuite de la salle Rosa D Lavoie en cas de pluie.

**Hélène Durette quitte la réunion à 21h15.**

### **EXPLOITATION DE GRAVIÈRE CHEMIN PRINCIPAL- MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU qu'une gravière exploitée sur le territoire de la municipalité est accessible par un chemin débouchant dans une courbe sur le chemin Principal appartenant au ministère des Transports.

ATTENDU qu'aucune signalisation n'est présente pour avertir la sortie de camion.

2024 - 073

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;  
APPUYÉ par M Guy Thibault;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

8760

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande au ministère des Transports de mettre la signalisation adéquate afin d'avertir les automobilistes et les usagers de la route du danger et assurer leur sécurité près de la sortie de camions.

**DEMANDE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec accorde une aide financière aux municipalités du Québec avec le programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que cette aide financière a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que l'aide financière doit obligatoirement être approuvée par le Ministre et par le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

ATTENDU que la date butoir pour recevoir cette aide financière vers le 15 juillet est le 15 mai suivant la fin de son exercice financier et que dans nos régions les effectifs pour produire cette reddition de compte obligatoire est presque impossible;

ATTENDU que le manque à gagner pour les municipalités rurales comme la nôtre, nous oblige à faire des emprunts égaux à la somme votée par le MTQ;

ATTENDU que les intérêts des emprunts sont payés par les citoyennes et citoyens de notre communauté et sont récurrents;

2024 - 074

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande à la FQM de faire des pressions

auprès du Gouvernement du Québec, afin que le date limite pour la reddition de compte soit coordonnée avec le dépôt des états financiers vérifiés du ministère des Affaires Municipales du Québec, soit le 30 juin.

De transmettre la présente résolution à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec, à madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup - Témiscouata, à madame Maité Blanchette Vézina, députée de Rimouski, à la MRC de Témiscouata, monsieur Serge Pelletier, préfet, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h39 le maire suppléant déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Alain Morin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Maire suppléant